

Thème 3	Texte adopté par le congrès de Créteil
<p>Penser des alternatives pour une société plus juste et solidaire</p>	<p>Vote dissocié de la dernière phrase du point 3.7 : « Il défend que cette neutralité s'impose aussi à toute personne investie d'une mission de service public ou y concourant, notamment à toutes celles encadrant les élèves dans le cadre d'activités organisées par un établissement. »</p> <p>Pour : 45 Contre : 23 Abstention : 2 NPPV : 5</p> <p>Vote de l'ensemble du thème, à l'exception de la dernière phrase ci-dessus :</p> <p>Pour : 66 Contre : 1 Abstention : 4 NPPV : 0</p>
<p>RAPPORTEURS</p>	
<p>Monique Daune, Michel Galin, Jean-Michel Harvier, Daniel Rallet, François Sauterey</p>	
	<p>Le SNES-FSU s'inscrit dans une perspective de transformation sociale fondée sur la lutte contre les inégalités et le refus des discriminations, pour la satisfaction des besoins sociaux, la reconnaissance des droits fondamentaux, pour l'égalité, la justice sociale, la démocratie et la paix. Les pistes alternatives que nous travaillons mettent en relief le rôle des services publics, le</p>

	<p>développement de la protection sociale pour une société solidaire, respectueuse du devenir de la planète.</p>
<p>Croissance quasi-nulle en 2012 et 2013, avalanche de plans sociaux, maintien d'un taux de chômage élevé malgré les emplois aidés mis en place, stagnation ou baisse des salaires, hausse du taux de pauvreté..., la situation économique et sociale ne cesse de se dégrader.</p>	<p>Nous affrontons une crise de la dette privée débutée en 2007, inhérente au fonctionnement même du système capitaliste financiarisé et de la mondialisation libérale, qui s'est étendue aux États, suite au choix de ceux-ci de venir au secours des marchés financiers. Les États européens pratiquent aujourd'hui une politique d'austérité qui frappe violemment les peuples européens qui voient leurs systèmes de protection sociale attaqués et leurs droits fondamentaux remis en cause. Le choix du gouvernement français de s'inscrire dans la logique libérale de la politique de l'offre a des résultats immédiats sur la société française : Croissance quasi-nulle en 2012 et 2013, avalanche de plans sociaux, maintien d'un taux de chômage élevé malgré les emplois aidés mis en place, stagnation ou baisse des salaires, hausse du taux de pauvreté..., la situation économique et sociale ne cesse de se dégrader.</p>
<p>Après avoir obtenu le CICE sans aucune contrepartie et des reculs du gouvernement sur plusieurs mesures fiscales, les organisations patronales posent sans cesse de nouvelles exigences en matière de réduction du « coût » du travail au nom de la compétitivité et ont obtenu pour 2014 un transfert de la fiscalité des entreprises vers les ménages. Une réduction « historique » des dépenses publiques et sociales est programmée sur 2014-2017, ce qui ne peut que peser sur l'activité économique, creuser davantage les inégalités et renforcer l'exaspération de la population.</p>	<p>Après avoir obtenu le CICE sans aucune puis le pacte de responsabilité contrepartie et des reculs du gouvernement sur plusieurs mesures fiscales, les organisations patronales posent sans cesse de nouvelles exigences en matière de réduction du « coût » du travail au nom de la compétitivité et ont obtenu pour 2014 un transfert de la fiscalité des entreprises vers les ménages. Le pacte de responsabilité est un pacte de dupe ! Le gouvernement dit « de gauche » répond favorablement à une très ancienne revendication du patronat qu'aucun gouvernement n'avait osé satisfaire depuis la libération. Parce qu'il exonère le patronat de ses responsabilités en ce qui concerne la politique familiale, parce qu'il sera financé par un prélèvement de 50 milliards d'euros sur le budget de l'État, parce qu'il impose des coupes sombres sur les financements des services publics, parce qu'il remet gravement en cause le financement de la Sécurité Sociale, le SNES demande le retrait de ce pacte de responsabilité. Le SNES rappelle qu'avec 54</p>

	<p>milliards d'euros, on peut créer 1,5 millions d'emplois à 1 600 € net par mois tous les ans. Une réduction « historique » des dépenses publiques et sociales est donc programmée sur 2014-2017, ce qui ne peut que peser sur l'activité économique, creuser davantage les inégalités et renforcer l'exaspération de la population.</p>
<p>En ne répondant pas aux préoccupations des salariés, des retraités et des jeunes, les politiques d'austérité font le lit de l'extrême droite. Les forces libérales profitent du caractère injuste de notre système fiscal pour mener campagne contre l'impôt et remettre en cause notre modèle social. Tout cela rend d'autant plus nécessaire de construire des alternatives économiques et sociales crédibles pour une société plus juste et solidaire. Pour le SNES, la sortie de crise passe notamment par le développement des services publics et une protection sociale de haut niveau.</p>	
<p>1. CONSTRUIRE UNE AUTRE EUROPE</p>	
<p>Dans l'Union européenne (UE), le dogme de la concurrence libre et non faussée a conduit à un accroissement des inégalités et à un chômage massif. Les politiques d'austérité, loin de résoudre le problème de la dette, l'accroissent et plongent les peuples européens dans la récession et le chômage. L'impossibilité pour la Banque centrale européenne de prêter directement aux États contribue à alourdir la charge des intérêts. Les politiques de taxation du capital au niveau européen (taxe sur les transactions financières, lutte contre la fraude fiscale) sont aujourd'hui au point mort.</p>	<p>Dans l'Union européenne (UE), le dogme de la concurrence libre et non faussée a conduit à un accroissement des inégalités et à un chômage massif. Les politiques d'austérité, loin de résoudre le problème de la dette, l'accroissent et plongent les peuples européens dans la récession et le chômage. Les États européens se sont dotés d'outils visant à empêcher la remise en cause de ces politiques, comme le TSCG ratifié par la France en 2012, qui impose à toute l'Europe le dogme de la règle d'or en matière budgétaire. Ils poursuivent ce processus par les négociations autour du TAFTA, que le SNES-FSU condamne et dont il exige l'abandon immédiat. L'impossibilité pour Le refus des gouvernements de remettre en cause le dogme qui empêche la Banque centrale européenne de prêter directement aux États contribue à alourdir la charge des intérêts. Les politiques de taxation du capital au niveau</p>

	européen (taxe sur les transactions financières, lutte contre la fraude fiscale) sont aujourd'hui au point mort.
Comme la CES en fait le constat dans son plan pour l'investissement adopté le 7 novembre 2013, c'est la situation économique désastreuse dans leur propre pays qui pousse les travailleurs européens à « immigrer à la recherche d'emplois temporaires ou permanents dans d'autres États membres de l'UE et en dehors du marché du travail réglementé ».	
Au contraire de ces options désastreuses, nous voulons une Union européenne qui soutienne un développement durable, des services publics au service des citoyens. Cela ne pourra se faire qu'à la condition que les banques soient mises elles aussi au service des peuples et non l'inverse. Les forces syndicales européennes doivent s'unir pour peser contre la gouvernance européenne par l'austérité en utilisant les instruments dont elles se sont dotées, notamment la CES mais aussi l'Alter Summit qui réunit forces syndicales et associatives avec l'ambition de proposer une autre construction européenne basée sur les droits sociaux fondamentaux.	Au contraire de ces options désastreuses, nous voulons une autre Europe Union européenne qui soutienne un développement durable permettant le progrès social pour tous les peuples, la transition écologique et des services publics au service des citoyens. Cela ne pourra se faire qu'à la condition que les banques soient mises elles aussi au service des peuples et non l'inverse. Les forces syndicales européennes doivent s'unir pour peser contre la gouvernance européenne par l'austérité en utilisant les instruments dont elles se sont dotées, notamment la CES mais aussi l'Alter Summit qui réunit forces syndicales et associatives avec l'ambition de proposer une autre construction européenne basée sur les droits sociaux fondamentaux.
2. EN FRANCE, AGIR CONTRE L'AUSTERITE ET POUR UNE AUTRE REPARTITION DES RICHESSES	
2.1. Services publics et décentralisation	
	Le SNES-FSU rappelle son attachement à l'unité et à l'indivisibilité de la République, et s'oppose à toute « fédéralisation de la France » et à la mise en place d'eurorégions qui affaibliraient les États.
Le SNES réitère ses mandats du congrès de Reims sur les services publics. Il réaffirme qu'un certain nombre d'activités humaines ne	Le SNES réitère ses mandats du congrès de Reims sur les services publics. Il réaffirme qu'un certain nombre d'activités humaines ne

relèvent pas de la sphère marchande. Il milite donc pour le développement et l'extension des services publics. Il rappelle que le rôle de l'État ne saurait se limiter à ses missions régaliennes.	relèvent pas de la sphère marchande. Il milite donc pour le développement et l'extension des services publics. Il rappelle que le rôle de l'État ne saurait se limiter à ses missions régaliennes: et que l'Éducation nationale doit rester une de ses prérogatives.
Le candidat Hollande avait annoncé un « acte III de la décentralisation ». Le gouvernement a choisi de ne faire aucun bilan des actes précédents et de limiter la discussion aux seuls élus. Le projet de loi initial a été découpé en trois.	
2.1.1. Le premier volet, déjà adopté par l'Assemblée nationale, se caractérise par :	
• une répartition des compétences à la carte dans l'espace et dans le temps par le biais de la contractualisation dans le cadre des conférences territoriales de l'action publique ;	
• une place importante accordée aux métropoles ;	
• l'augmentation de la taille et du rôle des intercommunalités ;	
• le rétablissement de la clause générale de compétence.	
Le SNES est opposé à ce que les compétences changent suivant le lieu : ici un département aurait la compétence collège, là ce serait la Région ou la métropole, avec les cartes rebattues à chaque mandat. L'action publique a besoin de continuité et de lisibilité. Les compétences doivent être définies par la loi et non par les contrats entre collectivités.	
L'existence de métropoles « géographiques » est un fait. La coordination	

des politiques publiques y est nécessaire. Cependant l'esprit du projet de loi s'inspire du pacte de compétitivité, pour insérer ces territoires dans la compétition économique avec les autres métropoles européennes, risquant d'accroître les inégalités entre territoires.	
La création de métropoles comme nouvel échelon territorial, comme les regroupements de communautés d'agglomération pour obtenir des ensembles de plus de 200 000 habitants, amoindrissent le rôle des communes et interrogent la démocratie de proximité.	La création de métropoles comme nouvel échelon territorial, comme les regroupements de communautés d'agglomération pour obtenir des ensembles de plus de 200 000 habitants, amoindrissent le rôle des communes et interrogent remettent en cause la démocratie de proximité. Dans ce cadre, le projet du Grand Paris, supprimant les départements de la Petite Couronne est inacceptable. En effet, les dirigeants de ces métropoles ne seront pas élus directement et n'auront pas à rendre compte de leurs politiques, laissant la place au développement d'administrations technocratiques composées d'experts qui deviendront toute-puissantes.
Quelles revendications ?	
Ces réorganisations institutionnelles posent des problèmes de démocratie pour les citoyens et risquent de modifier aussi l'organisation du travail des agents et des fonctionnaires : nous exigeons que le débat soit transparent dans la prise de décision.	
1) Il n'est pas acceptable que des transferts de compétences entre collectivités se fassent sans que les organisations syndicales soient consultées, tant pour l'organisation des services que pour les questions statutaires pour les agents des collectivités territoriales.	
Nous demandons que les transferts entre CT soient présentés aux organisations syndicales avant la décision de la conférence territoriale	

<p>2) Les métropoles peuvent avoir la compétence collège ou lycée, ce sera le cas pour les collèges de la métropole de Lyon dès 2015. Nous demandons que les politiques scolaires des métropoles soient soumises à la discussion des partenaires sociaux et, donc, que la métropole soit représentée au sein des CDEN et CAEN.</p>	<p>2) En aucun cas, les métropoles telles qu'elles sont prévues par le gouvernement ne devront avoir de compétences concernant le système éducatif. Les métropoles peuvent avoir la compétence collège ou lycée, ce sera le cas pour les collèges de la métropole de Lyon dès 2015. Nous demandons que les politiques scolaires des métropoles soient soumises à la discussion des partenaires sociaux et, donc, que la métropole soit représentée au sein des CDEN et CAEN.</p>
<p>2.1.2. Le second volet doit être discuté au Parlement en avril : il ferait des Régions les principales bénéficiaires de nouveaux transferts de compétences, avec aussi la possibilité d'adapter les règles aux territoires, l'ARF revendiquant le « droit à la différence » pour les territoires.</p>	
<p>De nouveaux transferts de compétences, sans bilan des précédents, sont dangereux. Les inégalités régionales risquent d'engendrer davantage d'inégalités sociales.</p>	<p>De nouveaux transferts de compétences, sans bilan des précédents, sont dangereux. Les inégalités régionales engendreront risquent d'engendrer davantage d'inégalités sociales.</p>
<p>Nous réaffirmons que l'orientation des élèves relève de l'orientation scolaire, organisée par le ministère de l'Éducation nationale avec son réseau de CIO.</p>	
<p>De même, la carte des formations est de la responsabilité de l'État.</p>	
<p>Notre action a fait capoter le projet de transfert des CIO aux Régions et de double tutelle État/Région pour les personnels. Mais le principe d'expérimentations, en Région, pour la mise en place d'un SPRO a été acté. Il se traduit par une charte signée entre l'ARF et quatre ministres, qui donne pouvoir à la Région sur le niveau d'engagement des CIO. Parallèlement le MEN ferme les CIO et envisage de les regrouper dans un EPA. Il faut exiger le maintien de tous les CIO dans l'EN et l'abandon de cette charte.</p>	<p>Notre action a permis de repousser fait capoter le projet de transfert des CIO aux Régions et de double tutelle État/Région pour les personnels. Mais le principe d'expérimentations, en Région, pour la mise en place d'un SPRO a été acté. Il se traduit par une charte signée entre l'ARF et quatre ministres, qui donne pouvoir à la Région sur le niveau d'engagement des CIO. Parallèlement le MEN propose de reconfigurer le réseau des CIO (fermetures, fusions, avec rattachement de CO-Psy en établissement) ferme les CIO et envisage de les regrouper dans un EPA. Il faut exiger le maintien de tous les CIO dans l'EN, et l'abandon de</p>

	cette charte, et leur donner les moyens de fonctionner.
2.2. Pour une politique économique et sociale en faveur de l'emploi et des salaires, et respectueuse de l'environnement	
2.2.1. Travail et emploi	
Défendre le travail et l'emploi est un axe central du syndicalisme, en lien avec un projet global de transformation de l'économie et de la société. Chômage de masse, précarité de l'emploi et insécurité au travail résultent de choix politiques et de pratiques managériales délétères que nous devons continuer de combattre.	
Il faut défendre des emplois stables pour des besoins sociaux évolutifs dans un souci environnemental ; agir pour une réduction de la durée du travail avec notamment un retour sur l'âge de la retraite ; et porter une réflexion sur les étapes de la vie professionnelle permettant vie familiale, reprise d'études ou formation. Il faut améliorer les conditions de travail pour éviter le recours au temps partiel, notamment pour les femmes qui sacrifient ainsi niveau de vie et carrière. Pour tous, il faut remettre du collectif dans le travail et accentuer la reprise en main syndicale des métiers et des missions au plus près du terrain dans un cadre global de sécurisation de l'emploi et des conditions de travail.	Il faut défendre des emplois stables et bien rémunérés pour des besoins sociaux évolutifs dans un souci environnemental ; agir pour une réduction de la durée du travail avec notamment un retour sur l'âge de la retraite ; et porter une réflexion sur les étapes de la vie professionnelle permettant vie familiale, reprise d'études ou formation. Il faut améliorer les conditions de travail pour éviter le recours au temps partiel, notamment pour les femmes qui sacrifient ainsi niveau de vie et carrière. Pour tous, il faut remettre du collectif dans le travail et accentuer la reprise en main syndicale des métiers et des missions au plus près du terrain dans un cadre global de sécurisation de l'emploi et des conditions de travail.
2.2.2. Salaires et pouvoir d'achat	
La part des salaires dans la valeur ajoutée est maintenue à un niveau trop bas alors que les revenus du capital continuent de s'accroître. Parallèlement, les inégalités salariales se creusent, les plus hauts revenus	

<p>augmentent quand le SMIC se rapproche du seuil de pauvreté, et que le temps partiel contraint et les CDD se développent. Des salaires indécents, sans commune mesure avec le travail fourni, ne sont liés qu'aux caractéristiques sociales des individus qui les perçoivent.</p>	
<p>Alors que la déflation salariale renforce la récession, salaires et cotisations sociales continuent d'être présentés comme un coût entravant compétitivité, croissance et emploi. Nous devons combattre les contre-vérités, obtenir une revalorisation des salaires, notamment du SMIC, faire disparaître les inégalités femmes/hommes et reconquérir les cotisations sociales (partie intégrante du salaire).</p>	<p>Alors que la déflation salariale renforce la récession, salaires et cotisations sociales continuent d'être présentés comme un coût entravant compétitivité, croissance et emploi. Le SNES-FSU réaffirme la nécessité d'un nouveau partage de la valeur ajoutée entre capital et travail, favorable à celui-ci. Cela commence par la hausse conséquente des salaires permettant de reprendre au capital les dix points de PIB qu'il a pris au travail depuis 30 ans et assécher ainsi la finance de marché qui nourrit la spéculation. Nous devons combattre les contre-vérités, obtenir une revalorisation des salaires, notamment du SMIC qui doit être porté immédiatement à 1 500 € net, faire disparaître les inégalités femmes/hommes et reconquérir les cotisations sociales (partie intégrante du salaire), fixer un salaire maximum dont le montant ne pourra excéder dix fois le salaire minimum, grâce à la mise en place d'une échelle mobile des salaires.</p>
<p>2.2.3. Une nécessaire transition écologique</p>	
<p>Une loi de programmation sur la transition énergétique est en préparation. Elle devra intégrer une transition écologique globale. Au-delà de la production énergétique, il s'agit de transformer les modes de consommation, de circulation et de transport, l'habitat, de repenser les politiques agricole et industrielle, en anticipant par la formation les nécessaires reconversions.</p>	
<p>La France a pris un retard important, notamment dans la maîtrise de la consommation énergétique et dans la part des énergies renouvelables. Le développement des énergies renouvelables ne doit plus être retardé par la</p>	<p>La France a pris un retard important, notamment dans la maîtrise de la consommation énergétique et dans la part des énergies renouvelables. Le développement des énergies renouvelables ne doit plus être retardé par la</p>

recherche de nouveaux gisements ou nouveaux modes d'exploitation de ressources fossiles (gaz de schiste). La sortie du nucléaire doit être engagée.	recherche de nouveaux gisements ou nouveaux modes d'exploitation de ressources fossiles (gaz de schiste). Le SNES s'oppose à toute exploitation des gaz de schiste et demande son interdiction. La sortie du nucléaire doit être engagée.
Une transition écologique réussie implique que les véritables pollueurs en supportent la charge financière (grandes entreprises...). La tarification de l'eau et de l'énergie doit favoriser des consommations plus sobres sans porter atteinte au pouvoir d'achat et à la qualité de vie des ménages.	Une transition écologique réussie implique que les véritables pollueurs en supportent la charge financière (grandes entreprises...). Les normes en terme d'émissions polluantes doivent être plus sévères et la pénalisation des pollueurs doit être supérieure et réellement dissuasive. La tarification de l'eau et de l'énergie doit favoriser des consommations plus sobres L'eau et les énergies sont des biens communs et doivent redevenir des services publics et universels sans inégalités entre les territoires. Leurs tarifications doivent respecter une progressivité afin de dissuader les consommations excessives sans porter atteinte au pouvoir d'achat et à la qualité de vie des ménages.
2.2.4. Droit au logement pour tous	
Après une hausse du prix de l'immobilier et des loyers totalement déconnectée de l'évolution des revenus du travail, et dans un contexte de crise, le logement est au centre d'une problématique qui associe emplois, pouvoir d'achat, inégalités, qualité de vie et environnement.	
L'accès à un logement décent n'est pas assuré pour une part trop importante de la population ; le coût du logement, notamment pour les moins favorisés, prend une part croissante du revenu. Les loyers doivent être strictement encadrés et les loyers excessifs doivent pouvoir être contestés en justice. La loi Duflot est plus stricte que les dispositifs précédents, mais elle reste dans la logique de développement d'un parc immobilier locatif privé peu contrôlé qui n'a pas montré sa capacité à diminuer les tensions qui existent dans certaines zones urbaines. Il faut donc une véritable politique de construction de logements publics pour	L'accès à un logement décent n'est pas assuré pour une part trop importante de la population ; le coût du logement, notamment pour les moins favorisés, prend une part croissante du revenu. Les loyers doivent être strictement encadrés et les loyers excessifs doivent pouvoir être contestés en justice. La loi Duflot est plus stricte que les dispositifs précédents, mais elle reste dans la logique de développement d'un parc immobilier locatif privé peu contrôlé qui n'a pas montré sa capacité à diminuer les tensions qui existent dans certaines zones urbaines. Le retour des bidonvilles en France atteste d'une dégradation sans

faire face aux besoins et pour cesser de développer la spéculation et le développement des revenus du capital facteur d'inégalités.	précédent des conditions de logement et exige des mesures d'urgence. Il faut donc une véritable politique de construction de logements publics pour faire face aux besoins et faire diminuer significativement les loyers , et pour cesser de développer la spéculation et le développement des revenus du capital facteur d'inégalités. Dans l'attente, les expulsions locatives sans solution de relogement immédiate doivent être interdites.
	2.2.5. Transports en commun.
	Dans le cadre d'un développement de la ville écologique et de façon à gérer les flux de circulation de manière efficace, le SNES défend l'idée que l'expérience menée par plusieurs municipalités de gratuité des transports en commun de proximité soit étendue à l'ensemble du territoire.
2.3. Pour une protection sociale de haut niveau pour tous	
Avec la FSU, le SNES agit pour la reconquête d'un système solidaire de haut niveau, ce qui suppose de mobiliser des recettes supplémentaires dans le cadre d'une autre politique de l'emploi, des salaires et de partage des richesses.	
2.3.1. Les retraites	
La réforme 2013 des retraites prolonge les injustices des réformes	La réforme 2013 des retraites prolonge les injustices des réformes

<p>précédentes, notamment par l’allongement de la durée de cotisation couplé à la décote, l’aggravation de la situation des femmes et la mise à contribution des retraités. Elle comporte des mesures qui pèseront dès 2014 sur les revenus et la consommation des ménages.</p>	<p>précédentes, notamment par l’allongement de la durée de cotisation couplé à la décote, l’aggravation de la situation des femmes et la mise à contribution des retraités. Elle comporte des mesures qui pèseront dès 2014 sur les revenus et la consommation des ménages. Le SNES considère que les réformes des retraites depuis 1993 sont inacceptables et que le combat contre celles-ci doit se poursuivre.</p>
<p>Le SNES réaffirme son exigence d’une tout autre réforme qui rétablisse l’âge de départ à 60 ans avec un taux de remplacement de 75 % pour 37,5 annuités en l’absence de droits nouveaux, ce qui suppose la suppression des décotes et des surcotes. Il fait siens les autres mandats adoptés par la FSU au congrès de Poitiers en février 2013 (revalorisation des pensions, prise en compte des périodes d’études et de précarité pour le calcul des pensions, révision du calcul pour les polypensionnés, réduction des inégalités femmes/hommes, départs anticipés et aménagement des fins de carrière, droits à la réversion...).</p>	<p>Le SNES réaffirme son exigence d’une tout autre réforme qui rétablisse l’âge de départ à 60 ans avec un taux de remplacement d’au moins 75 % pour 37,5 annuités en l’absence de droits nouveaux, ce qui suppose la suppression des décotes et des surcotes et l’amélioration des droits existants, notamment pour les femmes. Il fait siens les autres mandats adoptés par la FSU au congrès de Poitiers en février 2013 (revalorisation des pensions, prise en compte des périodes d’études sans condition de rachat et de précarité pour le calcul des pensions, révision du calcul pour les polypensionnés, réduction des inégalités femmes/hommes, départs anticipés et aménagement des fins de carrière, droits à la réversion...).</p>
<p></p>	<p></p>
<p>2.3.2. L’assurance maladie</p>	<p></p>
<p></p>	<p></p>
<p>L’ANI de 2013 prévoit de généraliser les complémentaires collectives obligatoires pour les salariés du privé. Ces dernières bénéficient d’exonérations d’impôts et de cotisations sociales qui coûtent des milliards d’euros aux caisses de l’État et de la Sécurité sociale. Ces sommes colossales seraient bien plus utiles au sein de l’assurance maladie obligatoire pour garantir un égal accès aux soins pour tous. Or, celle-ci ne rembourse plus que 50 % environ des soins de ville et encore moins pour les soins d’optique, dentaires et d’audio-prothèses. Avec la logique de marché concurrentiel, les tarifs des complémentaires-santé varient considérablement selon la gamme des prestations offertes. Certaines couvrent généreusement les dépassements d’honoraires, et contribuent</p>	<p>L’ANI de 2013 prévoit de généraliser les complémentaires collectives obligatoires pour les salariés du privé, mettant en grande difficulté les mutuelles car les employeurs ne paient plus leurs parts de mutuelle complémentaire. Ces dernières Les complémentaires collectives obligatoires bénéficient d’exonérations d’impôts et de cotisations sociales qui coûtent des milliards d’euros aux caisses de l’État et de la Sécurité sociale. Ces sommes colossales seraient bien plus utiles au sein de l’assurance maladie obligatoire pour garantir un égal accès aux soins pour tous. Or, celle-ci ne rembourse plus que 50 % environ des soins de ville et encore moins pour les soins d’optique, dentaires et d’audio-prothèses. Avec la logique de marché concurrentiel, les tarifs des complémentaires-</p>

ainsi à les pérenniser en les solvabilisant.	santé varient considérablement selon la gamme des prestations offertes. Certaines couvrent généreusement les dépassements d'honoraires, et contribuent ainsi à les pérenniser en les solvabilisant. Le SNES s'oppose à l'ANI de 2013 et exige son abrogation.
Le SNES réaffirme la nécessité d'une politique ambitieuse de santé publique qui revienne sur les régressions imposées, couvre tous les besoins en tendant vers un taux de remboursement de 100 % des soins médicaux et développe la prévention à tous les âges de la vie avec un budget conséquent. Dans le cadre des propositions que la FSU a adoptées à Poitiers, il propose notamment :	
<ul style="list-style-type: none"> • de réorganiser la médecine de ville en repensant le rôle du généraliste dans un réseau de santé coordonné et en réfléchissant à la forfaitisation de sa rémunération ; 	
<ul style="list-style-type: none"> • d'attribuer à l'hôpital public les dotations lui permettant de répondre aux besoins de la population, ce qui suppose de revenir sur la loi HSPT et d'abroger la T2A ; 	<ul style="list-style-type: none"> • d'attribuer à l'hôpital public les dotations lui permettant de répondre aux besoins de la population, ce qui suppose de revenir sur la loi HSPT et d'abroger la T2A et en tout état de cause, d'obtenir un moratoire sur les fermetures de services et/ou de lits ;
<ul style="list-style-type: none"> • d'engager une politique de juste rémunération de tous les actes médicaux et de prendre des mesures d'encadrement stricts des dépassements d'honoraires pour aboutir rapidement à leur interdiction ; 	
<ul style="list-style-type: none"> • de promouvoir une autre politique du médicament ; 	<ul style="list-style-type: none"> • de promouvoir une autre politique du médicament, indépendante des lobbies pharmaceutiques et garante d'une politique transparente de santé ;
<ul style="list-style-type: none"> • de rétablir une véritable démocratie sanitaire en redéfinissant les missions et modes de fonctionnement des ARS, en rétablissant l'élection des représentants des salariés et en consultant les assurés sociaux sur les choix importants. 	<ul style="list-style-type: none"> • de rétablir une véritable démocratie sanitaire en redéfinissant les missions et modes de fonctionnement des ARS, en rétablissant l'élection des représentants des salariés et en consultant les assurés sociaux sur les choix importants-;

	<ul style="list-style-type: none"> • d'obtenir un élargissement du numerus clausus, cause majeure de la pénurie de médecins ;
	<ul style="list-style-type: none"> • de développer la prévention en créant réellement une médecine du travail digne de ce nom.
2.3.3. Pour une politique familiale ambitieuse	
	<p>Le SNES affirme son attachement au principe de l'universalisme dans tous les domaines, que ce soit la politique familiale, la protection sociale ou la politique de santé.</p>
<p>Avec la FSU, le SNES est attaché au principe universaliste selon lequel tout enfant a un droit égal à être pris en charge par la société, quel que soit le revenu de ses parents. Il s'est donc opposé à la piste d'une modulation des allocations familiales, que le gouvernement a fort heureusement abandonnée en juin 2013. Il continue de demander que les allocations familiales soient versées à toutes les familles dès le premier enfant, sans redéploiement.</p>	
<p>Il réclame une politique familiale ambitieuse qui s'applique à toutes les formes de famille, y compris monoparentales et homoparentales. Or, celle-ci est aujourd'hui illisible et incohérente, avec des mesures souvent complexes, voire injustes comme le quotient familial qui accorde une réduction de l'impôt sur le revenu au titre des enfants d'autant plus importante que le revenu des parents est élevé. L'abaissement pour 2014 du plafond du quotient familial (de 2 000 à 1 500 euros par demi-part fiscale) a certes réduit une « niche » fiscale qui a un effet « anti-redistributif » mais cette mesure isolée, prise en l'absence d'une réforme fiscale en profondeur, a conduit de fait à ne faire porter les efforts que sur les familles, y compris celles avec un seul enfant qui ne perçoivent pas d'allocations familiales. Ne faudrait-il pas aller au bout de la démarche et</p>	<p>Il réclame une politique familiale ambitieuse qui s'applique à toutes les formes de famille, y compris monoparentales et homoparentales. Or, celle-ci est aujourd'hui illisible et incohérente, avec des mesures souvent complexes, voire injustes comme le quotient familial qui accorde une réduction de l'impôt sur le revenu au titre des enfants d'autant plus importante que le revenu des parents est élevé. L'abaissement pour 2014 du plafond du quotient familial (de 2 000 à 1 500 euros par demi-part fiscale) a certes réduit une « niche » fiscale qui a un effet « anti-redistributif » mais cette mesure isolée, prise en l'absence d'une réforme fiscale en profondeur, a conduit de fait à ne faire porter les efforts que sur les familles, y compris celles avec un seul enfant qui ne perçoivent pas d'allocations familiales. Ne faudrait-il pas aller au bout de la démarche et</p>

supprimer ce quotient familial, et redistribuer un forfait égal à toutes les familles pour chaque enfant, dès le premier ?	supprimer ce quotient familial, et redistribuer un forfait égal à toutes les familles pour chaque enfant, dès le premier ? Le SNES doit étudier cette question dans le cadre d'un mandat d'étude durant les deux prochaines années.
Le SNES conteste par ailleurs le choix qui a été fait par le gouvernement d'augmenter la part de la fiscalisation dans le financement de la branche famille, en réduisant de facto celle des cotisations « patronales ».	Le SNES conteste s'oppose par ailleurs le au choix qui a été fait par le gouvernement d'augmenter la part de la fiscalisation dans le financement de la branche famille, en réduisant de facto celle des cotisations « patronales ».
2.3.4. Prise en charge de la perte d'autonomie	
Une loi d'orientation et de programmation « pour l'adaptation de la société au vieillissement » sera votée d'ici la fin 2014 avec un volet pour favoriser le maintien à domicile des personnes âgées (mesures financées dès 2015 par la CASA) et un autre sur l'accompagnement et la prise en charge en établissement (à partir de 2016). Il faudra que l'ambition affichée par le gouvernement se traduise dans les faits.	Une loi d'orientation et de programmation « pour l'adaptation de la société au vieillissement » sera votée d'ici la fin 2014 avec un volet pour favoriser le maintien à domicile des personnes âgées (mesures financées dès 2015 par la CASA) et un autre sur l'accompagnement et la prise en charge en établissement (à partir de 2016). Il faudra que l'ambition affichée par le gouvernement commence par la réaffectation du montant de la CASA depuis 2013 à la CNSA. se traduise dans les faits.
Il faut déjà que la recherche et la prévention soient financées car ce sont des facteurs de longévité en bonne santé et d'autonomie.	Il faut déjà que la recherche et la prévention soient financées car ce sont des facteurs de longévité en bonne santé et d'autonomie. Actuellement, on assiste à un recul de l'espérance de vie en bonne santé.
Le SNES demande la création d'un droit universel sans condition d'âge et de ressources compensant la perte d'autonomie, financé par la solidarité nationale dans le cadre des branches existantes de la Sécurité sociale. Pour assurer l'égalité de traitement sur l'ensemble du territoire, ce droit doit s'inscrire dans une démarche de services publics au plus proche des besoins et des réalités locales, dans un cadre national qui en définit les	

<p>objectifs et prend en compte toutes les dimensions. La prise en charge des situations de handicap des moins de 60 ans doit se faire aussi dans ce cadre.</p>	
<p>L'APA doit être revalorisée afin que le reste à charge des personnes soit considérablement réduit. L'accueil en établissement médicalisé doit être de proximité dans des locaux à taille humaine. Les personnels intervenant dans l'aide à domicile doivent être bien formés, qualifiés et protégés par un statut qui garantisse des conditions décentes de travail et de rémunération.</p>	<p>L'APA doit être revalorisée afin que le reste à charge des personnes soit considérablement réduit. L'accueil en établissement médicalisé doit être de proximité dans des locaux à taille humaine. Les personnels intervenant dans l'aide à domicile doivent être bien formés, qualifiés et protégés, y compris dans le domaine psychologique, par un statut qui garantisse des conditions décentes de travail et de rémunération. Le nombre des établissements médicalisés publics doit être augmenté, en particulier les EHPAD, en favorisant la prise en charge de toutes les pathologies liées au vieillissement. Le SNES revendique aussi dans des conditions décentes le plus longtemps possible le maintien des personnes âgées à domicile.</p>
<p>2.3.5. Financement de la protection sociale</p>	
<p>La logique solidaire de la Sécurité sociale qui prévalait en 1945 (« Chacun contribue selon ses moyens et reçoit selon ses besoins ») s'est peu à peu effacée pour imposer à la fois une régression des droits et un transfert du financement vers les ménages. Les « déficits » servent de prétexte pour réduire les dépenses socialisées et inciter les individus à se tourner vers des assurances privées. Or, ces déficits (qu'il convient de relativiser car ils ne pèsent que 10 % de la dette publique alors que les dépenses de protection sociale représentent 45 % des dépenses publiques) ne sont pas dus à des dépenses sociales trop lourdes mais à une insuffisance des recettes essentiellement liée à la montée du chômage, à la stagnation des salaires, aux politiques d'exonérations et d'exemptions d'assiette des cotisations sociales.</p>	<p>La logique solidaire de la Sécurité sociale qui prévalait en 1945 (« Chacun contribue selon ses moyens et reçoit selon ses besoins ») s'est peu à peu effacée pour imposer à la fois une régression des droits et un transfert du financement vers les ménages. Les « déficits » servent de prétexte pour réduire les dépenses socialisées et inciter les individus à se tourner vers des assurances privées. Or, ces déficits (qu'il convient de relativiser car ils ne pèsent que 10 2 % de la dette publique alors que les dépenses de protection sociale représentent 45 % des dépenses publiques) ne sont pas dus à des dépenses sociales trop lourdes mais à une insuffisance des recettes essentiellement liée à la montée du chômage, à la stagnation des salaires, aux politiques d'exonérations et d'exemptions d'assiette des cotisations sociales et à la fraude et à l'évasion fiscale.</p>

Le SNES a dénoncé la fiscalisation croissante de la Sécurité sociale à travers la CSG d'une part et la compensation par l'impôt des exonérations de la part patronale des cotisations d'autre part. Il inscrit ses propositions dans le cadre des mandats FSU adoptés à Poitiers en février 2013. Le financement de la protection sociale renvoie à une politique économique et sociale en faveur de l'emploi et des salaires, à un choix de société plus juste, à des financements solidaires fondés sur un autre partage des richesses. Les richesses créées par le travail doivent rester le mode de financement prépondérant de la Sécurité sociale et les revenus financiers doivent être davantage mis à contribution. C'est dans ce cadre que le SNES propose de dénaturer la CSG qui n'a cessé de monter en puissance depuis sa création en 1991. Ne seraient appelés « contributions » sociales que les prélèvements effectués sur les revenus de placement du patrimoine et du jeu (avec élargissement de l'assiette et augmentation des taux), tandis que les ressources de la CSG actuellement assises sur les revenus du travail et sur les revenus de remplacement (retraites et pensions, allocations chômage, indemnités journalières...) (re)deviendraient des cotisations sociales avec des taux différenciés.

Le SNES a dénoncé la fiscalisation croissante de la Sécurité sociale à travers la CSG d'une part et la compensation des exonérations de la part patronale des cotisations par l'**impôt des taxes – ou « TVA Sociale »** - d'autre part. Il inscrit ses propositions dans le cadre des mandats FSU adoptés à Poitiers en février 2013. **L'enjeu du financement de la protection sociale ne peut se résumer à une simple question comptable.** Le financement de la protection sociale renvoie à une politique économique et sociale en faveur de l'emploi et des salaires, à un choix de société plus juste, à des financements solidaires fondés sur un autre partage des richesses. **La cotisation sociale constitue une partie du salaire, le salaire indirect. Par sa construction et ses caractéristiques, celle-ci diffère fondamentalement d'un revenu issu de la fiscalité, fruit d'une politique de redistribution. L'évolution de la composition de la valeur ajoutée illustre l'évolution du rapport de force entre le capital et le travail. Que ce soit l'impôt direct (CSG) même progressif, ou la taxe indirecte (TVA sociale), la fiscalisation opère une redistribution après une première répartition de la valeur ajoutée entre travail (salaire, cotisations) et capital (profit). Elle laisse intacte la conception capitaliste du salaire, seule contrepartie du travail en légitimant le profit contre le salaire. À l'inverse, la cotisation sociale prélevée dès la répartition primaire de la valeur ajoutée entre profits et salaires (salaires net et cotisations sociales), conforte le salaire contre le profit. Donc plus on fiscalise la protection sociale et plus on arme la capitalisme contre le salariat. Aussi les richesses créées par le travail doivent rester le mode de financement prépondérant de la Sécurité sociale et les revenus financiers doivent être davantage mis à contribution. C'est dans ce cadre que le SNES ~~propose de dénaturer~~ **demande la suppression de la CSG dont le financement repose à 90 % sur les salariés et 10 % sur le capital, et** qui n'a cessé de monter en puissance depuis sa création en 1991. Ne seraient appelés « contributions » sociales que les prélèvements effectués sur les revenus de placement du patrimoine et du jeu (avec élargissement de l'assiette et augmentation des taux), tandis que**

	les ressources de la CSG actuellement assises sur les revenus du travail et sur les revenus de remplacement (retraites et pensions, allocations chômage, indemnités journalières...) (re)deviendraient des cotisations sociales avec des taux différenciés.
2.4. Pour une profonde réforme de la fiscalité	
2.4.1. Un réel mécontentement fiscal	2.4.1. Un réel mécontentement fiscal Impôts : la fabrication du « ras-le-bol » et la réalité de l'injustice.
Le débat actuel sur la réforme fiscale est doublement instrumentalisé : d'une part certaines catégories arguant du « ras-le-bol fiscal » plaident pour leurs intérêts particuliers, d'autre part certains s'appuient sur le mécontentement pour développer une nouvelle offensive en faveur du « moins d'impôt », c'est-à-dire pour la baisse des dépenses publiques, objectif central des politiques d'austérité.	Le débat actuel sur la réforme fiscale est doublement instrumentalisé a donné lieu à une campagne systématique d'instrumentalisation d'une part par certaines catégories arguant du « ras-le-bol fiscal » plaident pour leurs intérêts particuliers, d'autre part certains s'appuient sur le mécontentement pour développer une nouvelle offensive en faveur du « moins d'impôt » de la part des lobby financiers, pour défendre leurs intérêts particuliers et obtenir la baisse des impôts des prélèvements, objectif central des politiques d'austérité des néolibéraux.
	Il existe certes des motifs de mécontentement dans la population. Mais, loin de traduire une délégitimation de l'impôt, ceux-ci résultent bien davantage de l'accroissement des difficultés économiques des ménages sous l'effet d'une austérité prolongée, de la hausse de l'impôt sur le revenu (quoique limitée) et surtout du sentiment de plus en plus partagé d'une injustice et d'une inégalité de traitement au bénéfice d'une petite minorité.
Il y a un réel mécontentement « fiscal », lié au sentiment d'injustice, notamment avec le CICE financé par une hausse de la TVA, et à des mesures fiscales contradictoires, prises sous la pression des lobbies. Pour débattre d'une réforme fiscale, il faut d'abord discuter des principes qui	Il y a un mécontentement « fiscal », lié au sentiment d'injustice, notamment avec le CICE financé par une hausse de la TVA, et à des mesures fiscales contradictoires, prises sous la pression des lobbies. Pour débattre d'une réforme fiscale, il faut d'abord discuter des principes qui

l'orientent.	l'orientent : la justesse et le bien-fondé des dépenses (à quoi ça sert) ; et de la justice dans les prélèvements (qui contribue, dans quelles proportions).
La fonction principale de l'argument du niveau élevé des prélèvements obligatoires est d'occulter des débats essentiels : services publics ou services privés ? Protection sociale assurée par des financement socialisés ou par l'épargne privée ?	
2.4.2. Pour une fiscalité plus juste...	
Le SNES considère que ces questions doivent être débattues publiquement pour éclairer les choix de société. C'est nécessaire à l'exercice de la démocratie. Le SNES défend une position claire : nous sommes pour une protection sociale et des services publics de qualité assurés par des financements publics car nous ne voulons pas d'une société inégalitaire dans laquelle l'égalité des droits (à l'éducation, à la santé, au logement....) ne serait plus un objectif politique et dans laquelle la majorité de la population serait placée dans l'incertitude face aux risques sociaux.	
Ce débat est d'autant plus important que nous sommes dans un contexte de croissance des inégalités. Inégalités de revenus avec l'émergence d'une fraction de très hauts revenus, la stagnation des revenus intermédiaires et la baisse des revenus inférieurs liée au chômage et à la précarité. Inégalités encore plus grandes entre les patrimoines et leurs revenus.	
Or, le système fiscal français n'est plus redistributif : il renforce les inégalités au lieu de les réduire, notamment parce que la progressivité de	Or, le système fiscal français n'est plus redistributif : il renforce les inégalités au lieu de les réduire, notamment parce que le principe de la

l'impôt est insuffisante et que les plus riches utilisent tous les moyens pour échapper à l'impôt.	progressivité de l'impôt est insuffisante et que contournée et que par les moyens que les plus riches utilisent tous les moyens pour y échapper à l'impôt.
Il faut redonner à l'impôt sur le revenu une assiette large débarrassée des niches fiscales injustes, avec plus de tranches et un taux marginal plus élevé. L'indexation du barème sur les prix est indispensable, il faut revenir sur les mesures injustes (suppression de la demi-part supplémentaire, fiscalisation de la majoration de pension pour trois enfants,...). La question du plafonnement du quotient familial ou de son remplacement doit être discutée, de même que pour le quotient conjugal.	Il faut redonner à l' L'impôt sur le revenu doit constituer la principale source de revenus de l'État, grâce à une assiette large débarrassée des niches fiscales injustes, avec plus de tranches et un taux marginal plus élevé. L'indexation du barème sur les prix est indispensable, il faut revenir sur les mesures injustes (suppression de la demi-part supplémentaire, fiscalisation de la majoration de pension pour trois enfants,...). La question du plafonnement du quotient familial ou de son remplacement doit être discutée, de même que pour le quotient conjugal.
Il faut une fiscalité qui taxe davantage les grandes entreprises (revoir l'assiette de l'impôt sur les sociétés mitée par des niches fiscales), dont certaines échappent à l'impôt grâce à l'« optimisation fiscale ». Le SNES refuse les transferts de cotisations employeurs sur l'impôt.	
Il faut réduire la part de la fiscalité indirecte, le SNES s'oppose aux hausses de TVA qui est un impôt injuste.	Il faut réduire la part de la fiscalité indirecte, le SNES s'oppose à la TVA qui est un impôt injuste. Il demande la création d'une taxe sur les produits de luxe. aux hausses de TVA qui est un impôt injuste.
Les revenus du capital bénéficient encore de régimes dérogatoires, le patrimoine est sous-imposé (ISF, droits sur les successions et donations). La taxation de ces revenus et du patrimoine doit être progressive, pour éviter de taxer la petite épargne, et doit cibler les plus riches.	Les revenus du capital bénéficient encore de régimes dérogatoires, le patrimoine est sous-imposé (ISF, droits sur les successions et donations). La taxation de ces revenus et du patrimoine doit être progressive, pour éviter de taxer la petite épargne, et doit cibler les plus riches et les entreprises.
La réforme de la fiscalité locale doit être entreprise pour plus de justice sociale et moins d'inégalités entre les collectivités locales.	
La fiscalité écologique doit orienter vers des comportements plus respectueux de l'environnement, à condition que la possibilité réelle de	

choix existe, ce qui implique de réduire les inégalités sociales et de faire les investissements collectifs nécessaires.	
2.4.3. ... et une harmonisation européenne	
En Europe, le dumping fiscal met en concurrence les États et constitue un levier puissant de baisse des ressources publiques au nom de la « compétitivité ». Il faut aller vers une harmonisation fiscale et sociale par le haut. Cela passe notamment par une harmonisation de l'assiette et des taux de l'IS, et par une lutte radicale contre les paradis fiscaux qui englobe toutes les dimensions de l'évasion fiscale (échange automatique d'informations, interdiction des mécanismes d'opacité, interdiction de l'optimisation fiscale...).	
Si on ajoute l'évasion fiscale intérieure (notamment la fraude à la TVA), il manque au moins 60 milliards dans les recettes publiques.	Si on ajoute l'évasion fiscale intérieure (notamment la fraude à la TVA), il manque au moins 50 60 milliards dans les recettes publiques.
Le gouvernement français doit cesser de dénaturer et soutenir le projet de taxation des transactions financières soumis par la Commission européenne.	Le gouvernement français doit cesser de dénaturer le projet de taxation des transactions financières soumis par la Commission européenne et doit le soutenir le projet de taxation des transactions financières soumis par la Commission européenne.
2.4.4. Le rôle des banques	
Cinq ans après la chute de Lehman Brothers, le « shadow banking » prospère et les financiers ont repris leurs jeux. Les banques « too big to fail » ont encore grossi, notamment en France qui compte quatre banques	Cinq ans après la chute de Lehman Brothers, le « shadow banking » prospère et les financiers ont repris leurs jeux. Les banques « too big to fail » ont encore grossi, notamment en France qui compte quatre banques

<p>à risque systémique. Le nombre de leurs filiales dans les paradis fiscaux est toujours aussi élevé. Le gouvernement français a fait adopter une loi sur la séparation des banques relativement vide qui préserve le modèle de banque universelle. Si des progrès ont été faits au niveau européen du côté de la supervision des banques et des garanties des dépôts, le projet de résolution des crises bancaires est dérisoire, puisqu'il prévoit un fonds de 60 milliards dans dix ans alors que le sauvetage des banques européennes en 2008 a exigé 1 600 milliards. Pour mettre la finance sous contrôle, l'essentiel reste à faire.</p>	<p>à risque systémique. Le nombre de leurs filiales dans les paradis fiscaux est toujours aussi élevé. Le gouvernement français a fait adopter une loi sur la séparation des banques relativement vide qui préserve le modèle de banque universelle. Si des progrès ont été faits au niveau européen du côté de la supervision des banques et des garanties des dépôts, le projet de résolution des crises bancaires est dérisoire, puisqu'il prévoit un fonds de 60 milliards dans dix ans alors que le sauvetage des banques européennes en 2008 a exigé 1 600 milliards. Pour mettre la finance sous contrôle, l'essentiel reste à faire.</p>
	<p>Le SNES-FSU demande la nationalisation du secteur bancaire sous contrôle des salariés, et pour le moins la séparation des banques de dépôt et d'investissement.</p>
<p>3. DROITS ET LIBERTES</p>	
<p>3.1. Face à la montée de la xénophobie, nécessité de défendre les libertés fondamentales</p>	
<p>Du point de vue des droits et des libertés, la période est marquée par de fortes contradictions. Si la promesse du « mariage pour tous » a été tenue, si des avancées ont eu lieu, telles sur l'égalité femmes-hommes ou la loi pénale, d'autres promesses, comme le droit de vote des étrangers aux élections locales, ont été reportées sine die. Dans le même temps, la société dans son ensemble est devenue perméable aux idées d'extrême droite : racisme, préférence nationale, LGBTphobie, sécuritarisme... : la politique sur les étrangers – et les Roms en particulier – ressemble fort à celle du précédent gouvernement.</p>	<p>Du point de vue des droits et des libertés, la période est marquée par de fortes contradictions. Si la promesse du « mariage pour tous » a été tenue, si des avancées ont eu lieu, telles sur l'égalité femmes-hommes ou la loi pénale, d'autres promesses, comme le droit de vote des étrangers aux élections locales que le SNES revendiquait, ont été reportées sine die. Dans le même temps, la société dans son ensemble est devenue perméable aux idées d'extrême droite : racisme, préférence nationale, LGBTphobie, attaques contre les études de genre en défense du patriarcat, sécuritarisme... : la politique sur les étrangers – et les Roms en particulier – ressemble fort à celle du précédent gouvernement.</p>

<p>De plus en plus de personnalités politiques se permettent des dérapages inconcevables il y a encore dix ans. La violence de droite et d'extrême droite s'est elle aussi développée (incidents en marge et à la fin de manifestations, actions anti-roms, agressions de militants politiques ou syndicaux, assassinat de Clément Méric).</p>	
<p>La persistance de la crise économique et sociale amène de plus en plus de salariés à rechercher et à adhérer à des solutions simplistes qu'il nous faut combattre pied à pied.</p>	<p>La persistance dans les choix des politiques économiques néolibérales a abouti à un approfondissement de la crise économique et sociale, aggravant les conditions de vie de la population. Le renoncement du gouvernement à mener des politiques permettant une véritable transformation sociale renforce le sentiment d'abandon de la population qui se tourne vers les solutions illusoires d'extrême-droite. amène de plus en plus de salariés à rechercher et à adhérer à des solutions simplistes qu'il nous faut combattre pied à pied.</p>
<p>Le « tout-sécuritaire » a en particulier permis l'explosion de la télésurveillance et du fichage, et l'acceptation par le plus grand nombre de la restriction des libertés individuelles. Il s'agit pour nous de défendre celles qui sont menacées, de reconquérir celles qui ont été mises à mal.</p>	
<p>Le SNES partout et toujours continue de combattre toutes les discriminations.</p>	
<p>3.2. Droits des femmes, égalité femmes/hommes</p>	
<p>Le chantier de l'égalité femmes/hommes nécessite un engagement et une vigilance sans faille de notre part : heures supplémentaires, temps partiel... font au final que les femmes sont souvent moins bien payées que les hommes dans l'Éducation nationale, elles n'ont pas un avancement de carrière identique, elles n'accèdent pas à la retraite dans les mêmes</p>	<p>Le chantier de l'égalité femmes/hommes nécessite un engagement et une vigilance sans faille de notre part. En effet, les attaques régulières des réactionnaires sur la réalité des inégalités créées par une construction sociale du genre qui infériorise systématiquement les femmes, leur paupérisation croissante, les violences qui leur sont faites, l'impact de </p>

<p>conditions.</p>	<p>la politique d'austérité qui menace les services publics, les inégalités salariales persistantes hommes-femmes dans le public comme dans le privé, les retraites amputées pour les femmes démontrent que beaucoup reste encore à faire pour protéger leurs droits et en développer de nouveaux. heures supplémentaires, temps partiel... font au final que les femmes sont souvent moins bien payées que les hommes dans l'Éducation nationale, elles n'ont pas un avancement de carrière identique, elles n'accèdent pas à la retraite dans les mêmes conditions. Les femmes ne sont pas des victimes, elles sont victimes d'un système patriarcal qui se nourrit également d'un système économique au profit des plus riches.</p>
<p>Le SNES continuera à se battre pour que l'égalité femmes/hommes devienne réalité.</p>	
<p>Nous devons veiller à la préservation de droits fondamentaux toujours menacés, tels la liberté des femmes de disposer de leur corps. Nous refusons toute fermeture de centre d'IVG : l'accès à la contraception et à l'IVG doit être garanti sur l'ensemble du territoire à toutes les femmes qui le souhaitent sans qu'aucune clause de conscience ne vienne réduire ce droit à néant.</p>	<p>Nous devons veiller à la préservation de droits fondamentaux toujours menacés, tels la liberté des femmes de disposer de leur corps. Nous refusons toute fermeture de centre d'IVG : l'accès à la contraception et à l'IVG doit être garanti sur l'ensemble du territoire à toutes les femmes qui le souhaitent sans qu'aucune clause de conscience ne vienne réduire ce droit à néant.</p>
<p>L'exemple espagnol nous l'a montré, le droit à l'IVG doit encore être défendu. Nous devons entraver les agissements d'activistes de tous bords, obscurantistes, réactionnaires, religieux, de droite et d'extrême droite, qui cherchent à empêcher les femmes d'exercer un droit en les culpabilisant de façon ignominieuse.</p>	
	<p>Le SNES revendique notamment : – des mesures fortes et des sanctions contre le temps partiel imposé, la</p>

	<p>précarité et les inégalités de salaires dans les entreprises et les services publics ; – la revalorisation des métiers féminisés, donc ceux de l'éducation dans lesquels les femmes sont majoritaires mais restent néanmoins moins payées que les hommes et ne peuvent bénéficier des mêmes carrières et des mêmes droits à la retraite ; – des mesures supplémentaires pour lutter contre les violences faites aux femmes ; – une véritable politique de prévention et d'éducation à la sexualité avec des moyens en conséquence ; – la prise en compte systématique de la construction sociale du genre dans les programmes, la formation des personnels et les manuels scolaires ; – un accès de toutes et tous à toutes les contraceptions avec remboursement intégral ; – la réouverture des centres IVG fermés et l'implantation d'un centre IVG dans chaque structure hospitalière publique ; – la création de places en crèches publiques ; – l'accès à la PMA pour toutes les femmes, y compris les femmes célibataires.</p>
	<p>Le SNES s'oppose à la légalisation de la Gestation pour Autrui qui constitue une atteinte au corps des femmes et conduit à sa marchandisation.</p>
<p>De même, il est hélas toujours nécessaire de se mobiliser contre les violences faites aux femmes, tant dans leur vie professionnelle que dans leur vie privée ou dans la rue.</p>	<p>De même, il est hélas toujours nécessaire de se mobiliser contre les violences faites aux femmes, tant dans leur vie professionnelle que dans leur vie privée ou dans la rue.</p>
<p>3.3. Parents sans papiers, élèves jeunes majeurs</p>	
	<p>Le gouvernement a maintenu presque l'intégralité des lois contre les</p>

	étrangers mises en place sous Sarkozy et continue d'expulser massivement.
Le SNES s'est prononcé pour la régularisation de tous les sans-papiers, le droit au regroupement familial, le droit à la scolarisation pour tous les jeunes présents sur le territoire.	
Avec les organisations d'aide et de soutien, nous poursuivons la lutte pour la régularisation des travailleurs sans-papiers, parfois « utilisés » par leurs patrons depuis plusieurs années.	Avec les organisations d'aide et de soutien, nous poursuivons la lutte pour la régularisation des travailleurs sans-papiers, parfois « utilisés » par leurs patrons depuis plusieurs années.
Nous continuons d'exiger, avec les organisations syndicales de la jeunesse, la possibilité pour tous les jeunes en formation de terminer leurs études quels que soient leur âge ou les études qu'ils suivent. Ensemble, nous continuons à demander le retour des collégiens et lycéens expulsés et de leur famille.	Nous continuons d'exiger, avec les organisations syndicales de la jeunesse, dont le Réseau Éducation Sans Frontière , la possibilité pour tous les jeunes en formation de terminer leurs études quels que soient leur âge ou les études qu'ils suivent. Ensemble, nous continuons à demander le retour des collégiens et lycéens expulsés et de leur famille.
Nous revendiquons la régularisation automatique de tous nos élèves jeunes majeurs qui passent du jour au lendemain du statut de jeunes en situation régulière à celui de clandestins.	
3.4. Droits des jeunes	
Depuis le 20 novembre 1989, la Convention internationale des droits de l'enfant a été adoptée à l'ONU. Dans les faits, elle n'est pas totalement appliquée en France.	
Le SNES défend le droit des élèves de se mêler de la vie politique de la nation, en particulier les droits d'expression et de contestation. Il défend les élèves poursuivis tant par l'Éducation nationale que par la justice pour des faits de manifestations.	
Trop de jeunes, et de moins jeunes, sont victimes de tirs de flashball. Son	Trop de jeunes, et de moins jeunes, sont victimes de tirs de flashball et de

usage doit être proscrit des opérations de maintien de l'ordre.	taser. Leurs usages doivent être proscrit des opérations de maintien de l'ordre.
	Pour permettre à tous les jeunes de s'émanciper et d'être autonomes, pour éradiquer la précarité et le salariat étudiant, le SNES défend la mise en place d'une allocation autonomie universelle et sans condition de ressource, financée par les cotisations sociales.
3.5. Respect des libertés fondamentales, les fichiers	
Les collectes de données informant sur la nationalité, la situation maritale, le sexe du partenaire (renseignant sur l'orientation sexuelle), les enfants, les opinions politiques, syndicales... se multiplient.	Les collectes de données informant sur la nationalité, la situation maritale, le sexe du partenaire (renseignant sur l'orientation sexuelle), les enfants, les opinions politiques, syndicales... se multiplient. Les récentes affaires Snowden et de la NSA ont confirmé le caractère tentaculaire de l'espionnage américain et son extension à tous les aspects de la vie privée des individus. Il fait peser sur le respect des libertés individuelles et collectives les plus graves menaces. Plus largement, la collecte et la commercialisation de données privées par les principales transnationales de l'internet est parfaitement intolérable.
L'explosion du nombre d'informations contenues dans les fichiers informatiques sur les élèves est inquiétant, et doit être soumis à un contrôle renforcé. La CNIL doit pouvoir donner un avis décisionnel sur ces fichiers à chaque nouvelle « amélioration » effectuée. Les interconnexions et la cession des fichiers questionnent.	L'explosion du nombre d'informations contenues dans les fichiers informatiques sur les élèves est inquiétant, et doit être soumis à un contrôle renforcé. La CNIL doit pouvoir donner un avis décisionnel sur ces fichiers à chaque nouvelle « amélioration » effectuée. Les interconnexions et la cession des fichiers posent de nombreux problèmes questionnent.
La conservation des données pouvant aller jusqu'à 90 ans, on comprend que les risques d'atteinte au respect de la vie privée et de la vie professionnelle sont importants.	

<p>Depuis 2004, la loi « Informatique et libertés » permet au gouvernement de ne pas tenir compte de l'avis de la CNIL ! Sous l'ère Sarkozy, ce sont 42 fichiers qui ont été créés, portant à plus de 70 le nombre de fichiers police/gendarmerie/justice... sans compter tous les autres !</p>	<p>Depuis 2004, la loi « Informatique et libertés » permet au gouvernement de ne pas tenir compte de l'avis de la CNIL ! Sous l'ère Sarkozy, ce sont 42 fichiers qui ont été créés, portant à plus de 70 le nombre de fichiers police/gendarmerie/justice... sans compter tous les autres ! Le SNES prend à son compte l'analyse de la FSU adoptée au congrès de Poitiers (thème III, VII-a-1) et réaffirme qu'il combattra toute dérive pouvant remettre en question le respect de la vie privée. Plus récemment, la loi de programmation militaire autorise la surveillance des activités des citoyens sur internet sans décision judiciaire : le SNES demande donc l'abrogation de cet article de la loi.</p>
<p>L'extension infondée du FNAEG à plus d'une centaine de délits et aux « mis en cause » sert maintenant de moyen de répression contre les militants associatifs ou syndicaux, comme Xavier Mathieu ou les cinq de Roanne l'ont expérimenté.</p>	
<p>Il est temps que la représentation nationale soit saisie de chaque nouvelle création, et qu'elle remette à plat l'ensemble du système de fichiers.</p>	
<p>Dans l'immédiat, le FNAEG ne doit plus servir de méthode d'intimidation contre le mouvement social.</p>	
<p>3.6. Roms</p>	
<p>Le ministre de l'Intérieur a fait du démantèlement des camps de Roms et de l'expulsion de ceux-ci un des axes de son action au sein du gouvernement. Loin de se démarquer de la politique de ses prédécesseurs, il semble vouloir se montrer encore plus « efficace » dans cette politique. Mais en réalité, chaque destruction de camp ne fait que déplacer le problème : en effet, malgré les textes, aucune proposition pérenne de</p>	<p>Le ministre de l'Intérieur, considérant que « les Roms n'ont pas vocation à s'intégrer en France », a fait du démantèlement des camps installations de Roms et de l'expulsion de ceux-ci un des axes de son action au sein du gouvernement. Loin de se démarquer de la politique de ses prédécesseurs, il se montre encore plus zélé semble vouloir se montrer encore plus « efficace » dans cette politique. Le SNES s'oppose à</p>

<p>(re)logement n'est proposée. Dans le meilleur des cas, ce sont quelques nuits en hôtel qui sont offertes comme solution de remplacement.</p>	<p>toute destruction d'installations sans solution immédiate, digne et durable de relogement, élaborée avec les populations et les associations. Mais en réalité, chaque destruction de camp ne fait que déplacer le problème : en effet, malgré les textes, aucune proposition pérenne de (re)logement n'est proposée. Dans le meilleur des cas, ce sont quelques nuits en hôtel qui sont offertes comme solution de remplacement.</p>
<p>Des solutions durables de logement, des facilitations d'accès au travail, de scolarisation des enfants doivent être proposées à ces familles, la politique de discrimination à leur encontre doit cesser.</p>	
<p>3.7. La laïcité : promouvoir un principe républicain !</p>	
<p>La loi de 1905 stipule que la République « assure la liberté de conscience, garantit le libre exercice des cultes » mais « ne reconnaît, ne subventionne aucun culte ». La « Charte de la laïcité à l'école » décline, de manière claire, ces principes dans les établissements scolaires publics.</p>	<p>La loi de 1905 stipule que la République « assure la liberté de conscience, garantit le libre exercice des cultes » mais « ne reconnaît, ne subventionne aucun culte ». La « Charte de la laïcité à l'école » décline, de manière claire, ces principes dans les établissements scolaires publics.</p>
<p>Le SNES confirme ses mandats des précédents congrès, réaffirme son refus du dualisme public-privé (confessionnel et patronal) et considère que les fonds publics doivent être réservés au service public. Le SNES demande l'abrogation des lois anti-laïques qui organisent ce dualisme. Il demande que, en particulier dans l'Ouest de la France, des moyens suffisants soient affectés pour faire face à la demande de scolarisation dans le public, l'enseignement privé catholique n'ayant pas à accueillir les élèves contre le gré des familles, faute de place dans l'enseignement public.</p>	
<p>Il demande l'abrogation du statut local scolaire et religieux d'Alsace-</p>	

<p>Moselle et des territoires d'outre-mer. Il désapprouve tout projet de constitutionnalisation de la loi de 1905 s'il inclut une disposition d'exception de l'Alsace-Moselle. Le SNES continue de demander l'abrogation de la loi Carle et du décret sur l'accord « Kouchner-Vatican ».</p>	
<p>Il s'oppose à toute tentative des groupes de pressions politiques, patronaux ou religieux visant à influencer les programmes scolaires.</p>	<p>Il s'oppose à toute tentative des groupes de pressions politiques, patronaux ou religieux visant à influencer les programmes scolaires. Les récentes provocations de l'extrême-droite et des intégristes religieux à propos de l'égalité hommes-femmes doivent être fermement combattues.</p>
<p>Le SNES continue de porter l'unification du système éducatif dans un seul service public laïque de l'Éducation nationale intégrant l'actuel enseignement privé sous contrat.</p>	
<p>Fin 2013, le Conseil d'État a rendu une étude tendant à clarifier la frontière entre « missions de service public et missions d'intérêt général » ainsi que le statut des collaborateurs occasionnels du service public ; il a rappelé le droit actuel : l'existence du principe de liberté de penser et d'exprimer ses convictions religieuses dans l'espace public et de celui de laïcité de l'État, la compatibilité entre ces deux principes relevant de la notion « d'ordre public ».</p>	
<p>N'acceptant pas la délégation au local du règlement de ces questions, le SNES s'est félicité de la réaction du ministre pérennisant la circulaire Chatel, réaffirmant que « le milieu scolaire est un cadre qui doit être particulièrement préservé ».</p>	<p>N'acceptant pas la délégation au local du règlement de ces questions, le SNES s'est félicité de la réaction du ministre pérennisant la circulaire Chatel, réaffirmant que « le milieu scolaire est un cadre qui doit être particulièrement préservé ».</p>
<p>Certains demandent une loi. Parmi eux, nombreux sont ceux pour qui l'arbre des signes religieux cache mal la forêt des multiples atteintes à la</p>	<p>Certains demandent une loi. Parmi eux, nombreux sont ceux pour qui l'arbre des signes religieux cache mal la forêt des multiples atteintes à la</p>

laïcité dont ils ne s'émeuvent guère...	laïcité dont ils ne s'émeuvent guère...
Le SNES estime que les lois existantes suffisent mais doivent être strictement respectées, pour que dans les Établissements publics la neutralité s'impose pour les personnels ainsi que pour les locaux utilisés pour l'ensemble de leurs missions. Il défend que cette neutralité s'impose aussi à toute personne investie d'une mission de service public ou y concourant, notamment à toutes celles encadrant les élèves dans le cadre d'activités organisées par un établissement.	Le SNES estime que les lois existantes suffisent mais doivent être strictement respectées, pour que dans les Établissements publics la neutralité s'impose pour les personnels ainsi que pour les locaux utilisés pour l'ensemble de leurs missions. Il défend que cette neutralité s'impose aussi à toute personne investie d'une mission de service public ou y concourant, notamment à toutes celles encadrant les élèves dans le cadre d'activités organisées par un établissement.

Vote dissocié de la dernière phrase du point 3.7 : « Il défend que cette neutralité s'impose aussi à toute personne investie d'une mission de service public ou y concourant, notamment à toutes celles encadrant les élèves dans le cadre d'activités organisées par un établissement. »

Pour : 45

Contre : 23

Abstention : 2

NPPV : 5

Vote de l'ensemble du thème, à l'exception de la dernière phrase ci-dessous :

Pour : 66

Contre : 1

Abstention : 4

NPPV : 0